

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/ 2.000/ 030 /PRG/SGG

RECONNAISSANT ET DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE
L'ASSOCIATION DENOMME AGENCE GENERALE
D'EXECUTION DES TRAVAUX D'INTERNET PUBLIC
POUR L'EMPLOI EN GUINEE (AGETIPE-GUINEE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les dispositions des articles 10, alinéa 2, et 38 de la loi Fondamentale ;

Vu le Décret D/99/004/PRG/SGG du 4 Mars 1999 portant nomination du
Premier ministre ;

Vu le Décret N° D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999 portant nomination des
Membres du Gouvernement ; modifié par le Décret D/2000/007/PRG/SGG du
25 janvier 2000.

Le conseil des Ministres entendu en sa session du mardi 1^{er} Mars 2000.

DECRETE

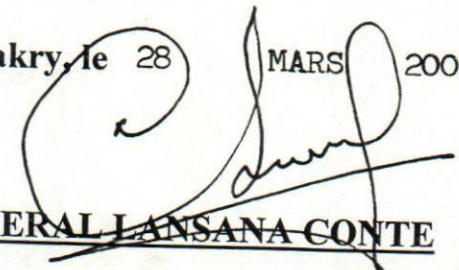
Article 1^{er} : Est reconnue et déclarée d'utilité publique l'association dénommée
Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Public pour l'Emploi en Guinée
(AGETIPE-Guinée).

Article 2 : Conformément aux statuts, les fonctions de membre de l'Assemblée
Générale et de membre du Comité de Surveillance de l'AGETIPE sont gratuites.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28

MARS 2000


GENERAL LANSANA CONTE